



VERSEZ LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DE LA FFME !

Votre entreprise est assujettie à la **taxe d'apprentissage** ?



Chaque année, vous pouvez soutenir le **développement et la professionnalisation de l'escalade** en versant le solde de votre taxe d'apprentissage au Centre de Formation par Apprentissage (CFA) de la FFME.



On vous explique tout !

1 LE CFA DE LA FFME

L'organisme de formation de la **Fédération française de montagne et de l'escalade** propose depuis plusieurs années, avec le concours des structures déconcentrées de la fédération, des **formations professionnelles et fédérales** à destination des techniciens, des dirigeants, des juges et des formateurs du secteur de l'escalade.

Afin d'accompagner les structures dans leur dynamique de professionnalisation, la FFME a décidé de créer, en 2023, un **Centre de formation par apprentissage**^[1] chargé de former des jeunes de 18 à 30 ans au métier d'éducateur sportif, via la formation DEJEPS Escalade.

Les **atouts de l'apprentissage** sont nombreux :

POUR L'APPRENTI	POUR L'EMPLOYEUR
_Se former en tant que salarié : rémunération, couverture sociale, congés payés.	_Aides à l'embauche : exonération de charges, aide unique à l'embauche, aide à la fonction de maître d'apprentissage.
_Prise en charge totale des frais pédagogiques de formation.	_Prise en charge totale des frais pédagogiques de formation.
_Différentes aides financières possibles : équipement pédagogique, permis de conduire etc.	_Contrat de travail à temps plein.



[1] Pour en savoir davantage sur les possibilités de formation en apprentissage avec le CFA de la FFME, consultez le [guide l'apprentissage](#).

2 POURQUOI VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DE LA FFME ?



En reversant le solde de votre taxe d'apprentissage au CFA de la FFME, vous contribuez à :

- La **formation** de jeunes stagiaires et leur insertion professionnelle au sein du monde de l'escalade via l'acquisition d'un diplôme certifiant.
- La **professionnalisation** des structures d'escalade, qu'elles soient associatives ou privées.
- La **montée en compétences** de l'ensemble des acteurs du secteur (apprentis, maîtres d'apprentissage, employeurs, formateurs).



3 COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT PERÇU PAR LE CFA ?

Votre aide est **déterminante** pour les **investissements pédagogiques et matériels** prévus par le CFA de la FFME.

En versant le solde de votre taxe d'apprentissage au CFA de la FFME, vous contribuez notamment à :

- ⇒ L'achat et le renouvellement de matériels techniques mis à disposition des stagiaires lors de leur formation : équipements de protection individuelle, matériels d'ouverture sur SAE et sur SNE etc.
- ⇒ La mise à jour, la numérisation et la création de supports pédagogiques spécifiques : mémentos escalade, livrets SAE et SNE, ouvrages pédagogiques « Progresser Passeports » etc.



4 COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DE LA FFME ?

La **taxe d'apprentissage**^[2] est le seul impôt dont les entreprises choisissent en partie l'affectation ! En choisissant vous-même votre bénéficiaire, vous devenez un **partenaire privilégié** de la formation des futurs encadrants de l'escalade.

Chaque année, entre mai et septembre, vous pouvez directement désigner le ou les organismes que vous souhaitez accompagner en vous connectant sur la plateforme [\[Soltéa\]](#).



⇒ LES ÉTAPES

- 1 Connectez-vous sur la plateforme [\[Soltéa\]](#)^[3].
- 2 Sélectionnez le CFA de la FFME grâce à son numéro de [\[SIRET 78435419300046\]](#)
- 3 Affectez le solde imputable de la taxe d'apprentissage au CFA de la FFME

[2] Vérifiez si votre entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage sur : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>

[3] Demandez un accès sur la plateforme [\[Net-entreprises\]](#) en cas de première déclaration.

⇒ INFORMATIONS

Fédération française
de la montagne et de l'escalade
8-10 quai de la Marne,
75019 PARIS

formation-pro@ffme.fr
[01.40.18.76.61]

_SIRET 78435419300046
_NDA 11 75 38 028 75
_Code APE 9312Z
_Numéro UAI 0756447A